ERM
Epuration Région Morgienne

"# Préam$ule%%# &
2# Constat%%%%%%%%%%%%%%%%%#%%%%%%%%%%%%###%##%%%%%%%%%%%%%%% &
&# Descripti' des travau(%%%%%%%%%%%%%%%#%%%%%%%%###%%%%%%%%%%%%%%# &
)# Situations%%%####%%%%##%%###%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%#)
5# Devis estimati' des travau(%#%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%## 5
*# Plan 'inancier##%%# 5
7# Conclusions%##%%%# *

+onsieur le Président
+esdames et +essieurs les Conseillers

, n permis de construire a été délivré le 2& mars 2022 pour la rénovation de la villa située sur la parcelle N°)5" sur la Commune de Préveren!es# -e tron.on du collecteur « Ceinture Sud N°78 » traverse cette parcelle sur une lon!ueur de 2) m/tres et se trouve en con'lit avec la construction du !ara!e c0est pour1uoi il doit 2tre déplacé pour permettre ces travau(#

-e déplacement du collecteur 34+ interviendra uni1uement si les travau(sur cette parcelle sont e(écutés#

-e tron.on du collecteur e(istant « Ceinture Sud N° 78 » a été construit dans les années *0# 5l est en $éton et son diam/tre est de 500 mm sur une lon!ueur de 26 m/tres# 5l descend en !ravitaire depuis la route du lac en direction de la station d03puration 7 +or!es# Ce tron.on de collecteur est considéré en « état mo8en » il est vieu(et n0est plus étanc9e# 5l doit 2tre déplacé depuis la limite de la parcelle N°288 :us1u0au c9emin de l03pinette#

-es travau(consistent 7 la mise en place d0une nouvelle canalisation d0une lon!ueur de 28 m/tres en P;C d0un diam/tre de 500 mm enro$ée t8pe) 1ui sera posée au $ord du terrassement de la villa 7 une pro'ondeur d0env# "#*0 m/tres en amont et d0env# 2#00 m/tres en aval ceci a'in de pouvoir se raccorder sur le collecteur e(istant avec une nouvelle c9am$re# -0emplacement de cette nouvelle canalisation sera $ien étudié a'in de !arantir un $on écoulement des eau(<en e''et des eau(usées sont pulsées depuis la station de pompa!e de la Com$a= dans ce collecteur># -a nouvelle canalisation sera construite avant la mise 9ors service de la canalisation e(istante#

Situation !énérale

Situation pro:et

Légende

Nouveau·collecteur·d'eaux·usées

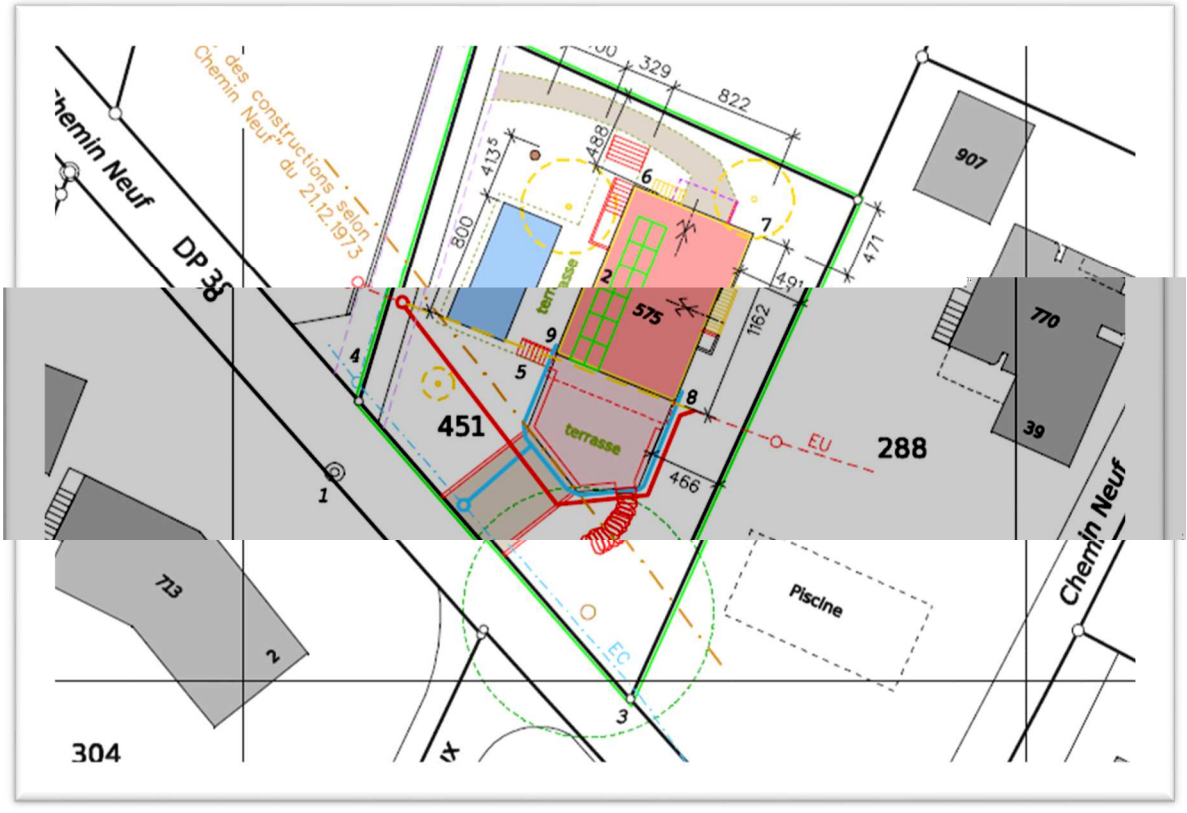

)

-es pri(considérés dans le cadre de ce préavis sont estimati's# Ceu(-ci se montent 7 ?

@ravau(de !énie civil <terrassement canalisation et rev2tement>		CAB	&)⇧000# --
ContrDles @ ; et !éom/tre		CAB	"⇧500# --
Divers et imprévus <E"5F>		CAB	5⇧&00# --
+ontant total 9ors ta(e		CAB	)0⇧800# --
@ ; G 7#7F		CAB	&⇧")"#*0
+ontant total @@C		CAB	)&⇧6)"#*0

Su$vention cantonale

Suite 7 l⇧a$andon des su$ventions au(installations de traitement des eau(usées par le Canton aucun su$ventionnement n⇧entre en compte pour ces travau(#

Participation 34+

, ne participation de "5F par prél/vement sur le « 'onds de réserve pour l⇧entretien du réseau des collecteurs 34+ » sera accordée#

4écapitulation des coHts

+ontant total du préavis	@@C	CAB	))⇧000# --
Participation 34+ "5F	@@C	CAB	*⇧*00# --
Solde	@@C	CAB	&7⇧)00# --

4épartition entre les Communes

Selon l⇧anne(e 55 des statuts de l⇧34+ ré!lant le cas des 'rais d⇧entretien lourd le montant doit 2tre réparti 7 parts é!ales entre les Communes intéressées 7 l⇧ouvra!e soit 3cu$lens Den!es et Préveren!es#

Con'ormément 7 la directive du "5#02#20"7 il est dé'ini 1ue le montant restant 7 c9ar!e des Communes sera réparti 7 raison de *5F 7 c9ar!e de la Commune de Préveren!es 1ui percevra des ta(es d⇧introduction# -e solde sera réparti 7 parts é!ales entre les deu(autres Communes#

+ontant 7 la c9ar!e des trois Communes	@@C	CAB	&7⇧)00# --
Solde 7 répartir 7 parts é!ales entre les deu(Communes restantes <&5F>	@@C	CAB	"&⇧060# J

Gmortissement

D'entente avec l'3 4 + la 'acturation d'intér2ts intercalaires <2#* F> est cadu1ue d/s lors 1ue des acomptes peuvent 2tre pa8és en 'onction de l'avancement des travau(#

-a Commune de Préveren!es a décidé d'amortir le montant de CAB 2)'&"0#-- @@C en une 'ois d/s le décompte 'inal éta$li au plus tDt d/s 202&#
-a Commune d'3cu$lens a décidé d'amortir le montant de CAB *'5)5#-- @@C en une 'ois d/s le décompte 'inal éta$li au plus tDt d/s 202&#
-a Commune de Den!es a décidé d'amortir le montant de CAB *'5)5#-- @@C en une 'ois d/s le décompte 'inal éta$li au plus tDt d/s 202&#

Bondés sur ce 1ui préc/de nous vous prions +onsieur le Président +esdames et +essieurs les Conseillers de $ien vouloir voter les conclusions suivantes ?

-3 CKNS35- 5N@34CK++,NG- D3 -'34+

J vu le préavis N° 05L2022 du Comité de direction

J entendu le rapport de la Commission c9ar!ée de son étude

D3C5D3

"# d'accorder au Comité de direction un crédit de pour le déplacement d'un tron.on du collecteur « Ceinture Sud N° 78 » dans le cadre de l'aména!ement de la parcelle N°)5" sur la Commune de Préveren!es

2# d'accepter le plan 'inancier tel 1ue mentionné dans le présent préavis

&# d'autoriser le Comité de direction en cas de $esoin 7 contracter un emprunt aupr/s d'un éta$lissement $ancaire de son c9oi(#

Gdopté par le Comité de direction dans sa séance du "" mai 2022#

CK+5@3 D3 D543C@5KN

-e Président -a Secrétaire

C9ristian +aeder Mri!itte Maum$er!er

+or!es le "2 mai 2022 LD+L$$

? ++# +arc-Aenri Duvoisin Préveren!es
C9ristian Branco Den!es
-uc Nie=endanner -ona8
0acP8 -eim!ru$er 3cu$lens
C9ristian +uller 3c9andens

? +# 0onat9an -Qt9i

? +# Klivier Nar$el
+me Domini1ue +at9e8

? +ardi "7 mai 2022 7 "8 9eures &0

*